



Procès-verbal de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion en visio du mercredi 21 Octobre 2022

Présents : Mme Elodie LOPES, M. Claude CHEVALIER, M. Kevin ROSELIER, M. Quentin LANET, M. Antoine LASSALLE, M. Loïc BARROUILLET, M. Jérémy STINAT, M. Joël ROCHEBILIERE, M. Stéphane POURGATON, M. Pierre CHEYROU, M. Hervé WAGENMANN

Excusés : M. Jean Marc BONEDEAU,

Début de séance à 19 h

Les membres de CDA souhaitent un prompt rétablissement à **M. Jean Pierre LASMARRIGUE**

La CDA félicite **M. Claude CHEVALIER** pour sa médaille vermeil de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine remise lors de l'Assemblée Générale du District des Landes de Football.

Le Conseil d'Administration a validé le règlement intérieur de la CDA lors de sa réunion

Les procès-verbaux du 06 juillet, 28 août, et 14 septembre ont été adoptés à l'unanimité par les membres présents.

Courriers des arbitres

M. OUMBAREK Youssef : Mutation dans notre district depuis la Ligue Espagnole de Navarre ; bien noté

Il est confié à M. **Quentin LANET** de se charger des démarches administratives

M. AISSAMI Karim : absent à son match pour problème voiture ; bien noté

M. LASMARRIGUE Jean Pierre : certificat médical pour coronographie ; la CDA lui un prompt rétablissement

M. GERVAIS Médecin - District des Landes : Pour info le dossier médical Arbitre M. GROCCQ dossier n'a pas été validé.

M. LEIZA Yannick : lettre d'excuse pour absence au test physique ; bien noté

M. TRESARRIEU Bastien : demande d'accéder à la fonction d'arbitre assistant ; accord de la CDA

M. CABANNE Clément : demande d'accéder à la fonction arbitre assistant ; accord de la CDA

M. PISSONDES Florian : demande d'accéder à la passerelle JAD -> D2 ; avis favorable de la CDA

M. DUVIGNEAU Simon : lettre pour arrêt de l'arbitrage ; bien noté

Mme. DUMAS Léa : lettre pour arrêt de l'arbitrage ; bien noté

M. MAGRIN Alexandre : demande d'accéder à la fonction d'arbitre assistant ; accord de la CDA

M. CAZELLE Hugues : demande à accéder à la fonction arbitre assistant ; accord de la CDA

M. BOUTANT Mickael : informe la CDA, son arrêt de l'arbitrage en fin d'année ; bien noté, la CDA le remercie pour service rendu

M. GROCCQ Tanguy ; informe la CDA de son arrivé dans le District des Landes

M. HAYAT Soufiane : lettre d'excuse pour son absence au test physique à la suite d'un décès familial. La CDA lui adresse ses plus sincères condoléances

M. Fabrice THOMAS : demande des explications sur les montées et descentes de chaque catégorie ; la CDA a bien pris en compte son courriel.

Le classement a été fait en application du règlement de la saison 21/22

M. MATHIEU Béatrice : Présidente de la CRA, informe la CDA du protocole pour accéder à la Ligue pour M. Arnaud PAIGNAC

Il sera contrôlé par des observateurs Ligue sur des matchs de D1 ; il suivra également le cursus de formation des candidats R3

Bilan des tests physiques et nouvelles affectations

La CDA a traité les résultats des tests physiques.

En s'appuyant sur le règlement intérieur et de la circulaire annuelle de la CDA, la CDA a procédé aux descentes de catégorie nécessaire suite aux échecs des tests physiques.

Pour combler ces descentes, la CDA a pris la décision **exceptionnelle** de procéder à de nouvelles affectations en D1 et D2.

Après délibération, les membres de la CDA ont validé à l'unanimité les affectations.

Ces affectations seront publiées et mise en application dans les désignations à partir du 1^{er} Novembre 2022.

Voir Annexe 1

Désignations

MME PULON Christelle, en charge des désignations, rappelle aux arbitres de bien vouloir anticiper leurs absences afin de ne pas mettre en difficulté son travail. Pour rappel, les indisponibilités doivent être renseignées 21 jours à l'avance. Si au cours de la saison, cela se reproduit de manière plus fréquente, la CDA prendra des sanctions.

Un tableau sur les indisponibilités tardives des arbitres est tenu à jour.

Futsal

M. Hervé WAGENMANN nous fait part des nouveaux arbitres futsal : **M. DE SOUSA, M. FERREIRA, M. KLEIN, M. BRUNISSEN** et **M. ANOUAR**.

Hervé prévoit de faire une formation au mois de novembre.

Stage Promotionnel

La CDA valide la liste des membres du Pôle Promotionnel pour convocation

M. Jérémy STINAT informe du contenu du stage promo sur les trois jours à HAGETMAU Il débutera à 19 h le vendredi 18 novembre, et se finira le dimanche à 14 h 30.

Mme Elodie LOPES demande de réfléchir sur un référent senior et un référent jeune qui devront observer tous les candidats.

Prévoir deux observations par candidat.

Questions diverses

M. Hervé WAGENMANN souhaiterait avoir une réponse sur la prise en charge des observations des arbitres futsal, afin de réaliser au moins une observation.

M. Quentin LANET lui répond que le conseil d'administration a refusé cette demande pour raisons financières mais nous ferons une autre demande par écrit.

M. Stéphane POURGATON demande aux observateurs plus de détails dans leurs remarques.

M. Antoine LASSALLE demande une réorganisation de la CDA concernant le traitement des divers courriers. Il souhaiterait qu'une plénière soit faite uniquement pour cela ; Accord de la CDA

Fin de la séance à 22h30

La Présidente
Élodie Lopes

Le Secrétaire de séance
Antoine LASSALLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

District 1

2022-2023

| Nom Prénom | Affectation 2022-23 |
|-----------------------|---------------------|
| BEAUMOND FRANCOIS | DISTRICT 1 |
| BORDES REMI | DISTRICT 1 |
| DEAN OLIVIER | DISTRICT 1 |
| JARRE JEAN CLAUDE | DISTRICT 1 |
| JIMENEZ MANUEL | DISTRICT 1 |
| JOIRIS OLIVIER | DISTRICT 1 |
| LESAUVAGE FRANCK | DISTRICT 1 |
| MARQUET QUENTIN | DISTRICT 1 |
| PAIGNAC ZANCAN ARNAUD | DISTRICT 1 |
| PORTELA PIERRE | DISTRICT 1 |
| ROBINEAU TANGUY | DISTRICT 1 |
| THOMAS FABRICE | DISTRICT 1 |



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2022-23.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

District 2 2022-2023

| Nom Prénom | Affectation 2022-23 |
|-----------------------------|---------------------|
| ANGAMA JEAN PHILIPPE | DISTRICT 2 |
| AUBERTIN MATTHIEU | DISTRICT 2 |
| DAWOD BENJAMIN | DISTRICT 2 |
| DELCROS JEAN MARIE | DISTRICT 2 |
| DESCAMPS ODELIN | DISTRICT 2 |
| GHALLOUM AMINE | DISTRICT 2 |
| HAYAT SOUFIANE | DISTRICT 2 |
| LANET QUENTIN | DISTRICT 2 |
| LASMARRIGUES JEAN PIERRE | DISTRICT 2 |
| LESCLAUZE ALEXANDRE | DISTRICT 2 |
| MENINGAND FREDERIC | DISTRICT 2 |
| PIRES PEDREIRO PEDRO MANUEL | DISTRICT 2 |
| PISSONDES FLORIAN | DISTRICT 2 |
| PLANQUE REMY | DISTRICT 2 |
| RABALLAND NICOLAS | DISTRICT 2 |
| RATSIMANDRESY JEAN CLAUDE | DISTRICT 2 |
| TESSON CHARLES | DISTRICT 2 |



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2022-23.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

District 3

2022-2023

| Nom Prénom | Affectation 2022-23 |
|----------------------------|---------------------|
| AISSANI KARIM | DISTRICT 3 |
| ANOUAR MOHAMED | DISTRICT 3 |
| AOUIJIL NORDINE | DISTRICT 3 |
| BOUTANT MICKAEL | DISTRICT 3 |
| CANABA OLIVIER | DISTRICT 3 |
| CARRERE NICOLAS | DISTRICT 3 |
| CRABOS ETIENNE | DISTRICT 3 |
| DARRIGADE LILIAN | DISTRICT 3 |
| DE SOUSA THOMAS | DISTRICT 3 |
| HAFIDI SAMIR | DISTRICT 3 |
| KLEIN THOMAS | DISTRICT 3 |
| LEIZA YANNICK | DISTRICT 3 |
| MRAD TAOUFIK | DISTRICT 3 |
| OUMBAREK AIT ZAMOU YOUSSEF | DISTRICT 3 |
| RAMOS CHRISTOPHE | DISTRICT 3 |
| RENAUT FABRICE | DISTRICT 3 |
| SANTA AGUEDA STEPHANIE | DISTRICT 3 |
| TAUZIA MICKAEL | DISTRICT 3 |
| WAGENMANN RONAN | DISTRICT 3 |



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2022-23.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Assistant District 1

2022-2023

| Nom Prénom | Affectation 2022-23 |
|--------------------|---------------------|
| CALOI NICOLAS | ASSISTANT D1 |
| DANIEL ARNAUD | ASSISTANT D1 |
| DUFAU JEAN CLAUDE | ASSISTANT D1 |
| ETCHEVERRY XAVIER | ASSISTANT D1 |
| KAIKINGER DIDIER | ASSISTANT D1 |
| MAGRIN ALEXANDRE | ASSISTANT D1 |
| MARTINEZ JULIEN | ASSISTANT D1 |
| TRESARRIEU BASTIEN | ASSISTANT D1 |



La CDA se réserve le droit d'ajuster les affectations susnommés en cas d'arrêt non prévu, ou de manquement aux obligations propre à chaque catégorie d'arbitre nommé dans le Règlement intérieur de la CDA 40 et dans sa circulaire de la saison 2022-23.

Dans le cadre de l'article 9 du Statut de l'Arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.